



## Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jacques HÉLIN, doyen d'âge, pour la procédure d'élection du Maire puis sous la Présidence de Marie LEROUX, Maire nouvellement élu

**Etaient présents :** Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Aurélie LEMIRE, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

**Absents excusés :** Frank COLLIAUX ayant donné pouvoir à Béatrice BOIVIN

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire :** Jean-Charles MASTROIENI

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

### Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2026

**Approuvé à l'unanimité**

**Election du Maire :** Madame Marie LEROUX est élue Maire avec **15 votes pour** (0 bulletin blanc et 4 bulletins nuls)

### Détermination du nombre d'Adjoints

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, fixe à 5 le nombre d'Adjoints au Maire pour la commune de Saint Martin de Boscherville.**

**Election des Adjoints au Maire :** la liste des cinq Adjoints est élue avec **15 votes pour** (0 bulletin blanc et 4 bulletins nuls)

Monsieur Frédéric BERLAND élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Madame Anaëlle TERNON élue 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur Fabrice MILLOZ élu 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Madame Aurélie DOWNES élue 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Charles MASTROIENI élu 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

### Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints au Maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention :**

**DECIDE** que le montant de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 55,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Adjoints : 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**PREND ACTE** que l'octroi des indemnités de fonctions est subordonné à l'exercice effectif du mandat ;

**PREND ACTE** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de référence ;

**PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint Martin de Boscherville**  
**du 20 mars 2026**

**PREND ACTE** que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe nominatif récapitulant l'ensemble des indemnités versées.

**Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire**

**Sujet reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal**

**Levée du conseil municipal à 21H20**

**Marie LEROUX, Maire**



**Jean-Charles MASTROIENI, secrétaire de séance**



**Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.**